

## POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION / EXECUTION

### I. Objet

En application de la directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 (ci-après « MIF 2 ») et révisant la directive 2004/39/CE du 29 avril 2004 (ci-après « MIF » ou « Directive MIF »), Amalthée Gestion a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, cette présente politique :

- Ce document décrit les mesures mises en œuvre pour obtenir le meilleur résultat possible lorsque Amalthée Gestion exerce son activité de gestion de portefeuille, en matière de sélection d'intermédiaires habilités ou d'exécution d'ordres transmis pour le compte des OPCVM dont elle assure la gestion.
- Il définit également les mesures prises pour surveiller l'efficacité des dispositions en matière de sélection d'intermédiaires ou d'exécution des ordres et de la politique en la matière, afin d'en détecter les déficiences et d'y remédier le cas échéant.
- La politique de sélection et d'exécution d'Amalthée Gestion couvre tous les produits financiers inclus dans le périmètre de la directive MIF2 et traités sur les marchés financiers par des contreparties ou des intermédiaires de marché.

### II. Lieux d'exécution

En fonction de la politique d'exécution des ordres adoptée par chaque intermédiaire ou contrepartie qui a été sélectionné, et dans le respect de leur obligation de meilleure exécution, les ordres pourront être dirigés vers :

- Les marchés réglementés,
- Les systèmes multilatéraux de négociation,
- Les marchés organisés (ex. : Alternext, AIM...),
- Les internalisateurs systématiques,
- Les teneurs de marchés.

Amalthée Gestion se réserve la possibilité d'utiliser d'autres lieux d'exécution lorsque cela sera jugé approprié au sein de cette politique de sélection et d'exécution.

### III. Sélection des intermédiaires financiers

#### 1. Recours à une table de négociation externe

De par son statut de société de gestion de portefeuille, Amalthée Gestion n'est pas membre de marché mais transmet des ordres pour le compte des fonds et mandats gérés sous mandat, à des intermédiaires de marché chargés de l'exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, Amalthée Gestion a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé.

Exoé est agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

Cet intermédiaire assure depuis mai 2021 l'intégralité de la transmission des ordres sur valeurs mobilières aux contreparties sélectionnées dans le respect de la nouvelle réglementation.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par Amalthée Gestion, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par Amalthée Gestion. En tant

que Prestataire de services d'investissement que sont les services de RTO et d'exécution d'ordres pour compte de tiers, Exoé dispose de sa propre politique de sélection et d'exécution, accessible sur le site Internet d'Exoé à l'adresse <https://exoe.fr/regulation/>.

Dans le cas de figure où Exoé ne pourrait transmettre un ordre pour exécution en raison d'un problème sur ses systèmes d'information, Amalthée Gestion peut contacter directement un intermédiaire sélectionné.

## 2. Processus d'allocation des ordres

Du fait de leurs obligations réglementaires, les intermédiaires sélectionnés habilités par Amalthée Gestion sont tenus d'offrir la meilleure exécution possible des ordres lorsqu'ils délivrent un service d'investissement à Exoé. Ainsi, afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour un ordre donné, Exoé sélectionne l'intermédiaire habilité en charge de l'exécution en fonction des critères suivants :

- Respect des instructions spécifiques éventuelles d'Amalthée Gestion,
- Caractéristique de l'ordre,
- Prise en compte des facteurs d'exécution exposés ci-dessous.

Produit financier	Facteurs retenus
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prix et probabilité de règlement</li> <li>- Probabilité d'exécution : liquidité : indication d'intérêt permettant de détecter un flux opposé sur cet ordre (bloc ou facilitation) ;</li> <li>- Coût de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération ;</li> <li>- Lieux d'exécution auxquels le négociateur est connecté et qui permettraient de réaliser une meilleure exécution, en termes de rapidité d'exécution ;</li> <li>- Accès direct au marché sur lequel l'instrument est coté ;</li> <li>- Bonne exécution de la même valeur lors d'opérations précédentes ;</li> <li>- Suivi fondamental (connaissance) de la valeur ;</li> <li>- Respect des orientations pour la période ;</li> </ul>
ETFs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prix et probabilité de règlement ;</li> <li>- Probabilité d'exécution : liquidité naturelle ou intervention de teneurs de marché ;</li> <li>- Coût de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération ;</li> <li>- Plateformes auxquelles le négociateur est connecté.</li> </ul>
Taux et crédit	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prix et probabilité de règlement ;</li> <li>- Probabilité d'exécution : liquidité ; axes présentés par les contreparties ;</li> <li>- Qualité des intermédiaires sélectionnés sur le produit traité ;</li> <li>- Coût de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération.</li> </ul>

Lorsque Amalthée Gestion transmet une instruction portant sur la méthode d'exécution (instruction spécifique), Exoé et le négociateur transmettent et exécutent l'ordre en suivant cette instruction et sont dégagés de l'obligation de meilleure exécution sur cet ordre. Amalthée Gestion est alors directement responsable du contrôle de la pertinence de la sélection de l'intermédiaire et de la meilleure exécution.

Les ordres sur futures sont transmis directement par Amalthée Gestion à son intermédiaire. Cet intermédiaire a été sélectionné en fonction des critères suivants : rapidité d'exécution, prix et probabilité de règlement.

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, Amalthée Gestion utilise uniquement des instruments financiers à terme à des fins de couverture. Seuls les instruments simples, cotés sur les marchés réglementés et organisés, sont autorisés et l'utilisation de ces instruments s'effectue uniquement dans le cadre de la couverture du risque de change. Les principales devises devant être couvertes sont (liste non exhaustive) : USD, GBP, CHF, CAD...

### 3. Surveillance et contrôle de la meilleure exécution

Dans le cadre de la surveillance régulière de la meilleure sélection en vue de la meilleure exécution, Exoé réalise des contrôles réguliers, couvrant les éléments suivants :

- Qualité d'exécution par rapport aux benchmarks et aux instructions, validé par le négociateur à l'issue de l'exécution ;
- Analyse par échantillon de rapport de meilleure exécution sur des opérations ;
- Suivi hebdomadaire des brokers reviews ;
- Analyse des réclamations ou incidents clients.

En outre, Amalthée Gestion reçoit un rapport semestriel de la qualité d'exécution, agrégé par le département Reporting et Conformité d'Exoé et présentant les éléments suivants

Produit financier	Nature du contrôle	Critères ou méthodologie
<b>Actions</b>	Notation technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de service</li> <li>- Conformité des prestataires</li> <li>- Capacités techniques</li> <li>- Liquidité</li> </ul>
	Broker Reviews	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des performances</li> <li>- Adéquation du prestataire aux besoins</li> </ul>
	Mesure de performance d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des flux</li> <li>- Mesure des écarts au benchmarks (TCA)</li> <li>- Analyse de la liquidité</li> <li>- Analyse des coûts</li> <li>- Analyse de l'agressivité et de la toxicité</li> </ul>
	TCA multi-client	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure des écarts au benchmarks</li> </ul>
<b>ETFs</b>	Mesure de performance d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des flux</li> <li>- Mesure des écarts au benchmarks (TCA)</li> <li>- Analyse de la liquidité</li> <li>- Analyse des coûts</li> <li>- Analyse de l'agressivité et de la toxicité</li> </ul>
	RFQs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des mises en concurrence</li> </ul>
<b>Taux et crédit</b>	Notation technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiabilité des prix et des axes</li> <li>- Capacités techniques</li> <li>- Ranking</li> <li>- Commentaires trading</li> </ul>
	RFQs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des mises en concurrence</li> <li>- Evaluation des plateformes utilisées</li> </ul>
	TCA taux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure des écarts aux benchmarks</li> <li>- Réduction du spread</li> </ul>

#### **4. Comité de sélection**

Sur une base semestrielle, Amalthée Gestion analyse le rapport complet portant sur la qualité d'exécution fournie par les entités sélectionnées et habilitées. Ce rapport est analysé au sein du Comité Brokers d'Amalthée Gestion, qui sélectionne les contreparties d'exécution et détermine la répartition des flux à Exoé pour la période suivante.

Cette répartition s'articule sur des critères objectifs auxquels est attribué un coefficient de pondération allant de 1 (moins important) à 3 (plus important) selon les critères suivants :

- Coût de l'intermédiation (coefficient 1),
- Qualité du suivi des instructions (coefficient 3),
- Qualité de l'exécution des ordres (coefficient 3),
- Capacité à traiter des blocs et des valeurs moyennes (coefficient 1),
- Expertise et qualité de service incluant le traitement administratif (coefficient 2).

Un compte rendu du comité de sélection rend compte des documents analysés et des conclusions du comité.

#### **5. Revue de la politique de sélection et d'exécution**

La rédaction de la présente politique de sélection et d'exécution est sous la responsabilité du Président et du RCCI d'Amalthée Gestion. Il est procédé annuellement au réexamen des indicateurs ainsi que les éventuelles modifications sur les critères suivants : couverture produits, typologie clients, évolutions technologiques, situation concurrentielle, évolution réglementaire.

Par ailleurs, en cas de modification substantielle ou de défaillance d'une entité sélectionnée, Amalthée Gestion peut être amené à réexaminer sa politique de sélection et d'exécution à tout moment. En cas de modification, la version mise à jour sera directement accessible sur le site Internet et vaut notification par Amalthée Gestion à ses clients. La politique de sélection et d'exécution peut également être adressée sur simple demande à l'adresse suivante : [contact@amaltheegestion.com](mailto:contact@amaltheegestion.com)